

Lettre de Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1909)**

Heft 85

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-625771>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'AFFAIRE SIEGWART

Une polémique qui, pendant plus de deux ans, a tenu le public lucernois en grand émoi, vient enfin de se terminer par l'érection du monument des „Lutteurs“, œuvre de notre membre, M. Hugo Siegwart. Une polémique aussi curieuse qu'intéressante et typique dans ses nombreuses péripéties, qui a fini par occuper toute la presse suisse, et même une partie de celle de l'étranger, est enfin close.

Nous osons donc nous dispenser d'en retracer l'histoire dans ses menus détails, présents encore à la mémoire de tous. Qu'il nous suffise de rappeler qu'au début tout le monde, sans aucune exception, fut admirateur sans réserve du projet de M. Siegwart, sans en exempter ceux qui plus tard en devinrent les adversaires les plus acharnés.

Le premier assaut fut donné par le „Vaterland“, journal ultramontain et organe du parti catholique de Lucerne, qui s'opposa à l'érection du monument, prétextant que la morale publique était en danger. Car — chose horrible —, les lutteurs sont nus ou presque! Ce fut le début d'une polémique passionnée, qui bientôt devint politique et par là même venimeuse. Inutile d'en reconstituer les phases. La „Gazette de Lausanne“, dans un article du 6 février, a fort bien caractérisé la situation en déclarant: „J'ai dû me convaincre que le seul scandale qu'il y eût, était celui qu'on y avait mis. Les collégiens ont beau écarquiller les yeux: ils ne comprendront jamais pourquoi ce groupe a tant choqué.“

Car, ce qui est à retenir, c'est que l'on se choqua ou prétexta de se choquer au nu! Et secondement, que l'on fit d'une question purement artistique une question de politique passionnée.

Le nu dans l'art est un objet d'horreur pour une certaine catégorie de gens. Il n'est pas de notre devoir d'analyser si, ou jusqu'à quel point ce sentiment est justifiable, qu'il nous suffise de constater qu'il n'a rien à voir dans l'estimation d'une œuvre d'art, et que faire de cette question un objet de discussion déplace la question.

L'art et la morale convenue sont deux choses absolument distinctes, elles ne se touchent d'aucune façon, et l'application de lois morales à l'art est un non-sens tout autant que le serait l'application de règles artistiques à la morale. Que nous dirait-on, si nous rejetions les doctrines morales, par la raison que dix fois sur douze elles sont mal stylées?

Et voilà que nous touchons au point essentiel et pratique de la question qui vient d'agiter tant d'esprits. Nous autres artistes, que nous soyons peintres, sculpteurs, architectes ou hommes de lettres, nous avons un droit primordial à sauvegarder. C'est celui de faire respecter vis-à-vis de toute œuvre d'art ou de belles-lettres les évaluations artistiques et littéraires exclusivement, et de repousser avec la dernière énergie toute critique dépassant par sa nature le point de vue de l'art ou de la littérature. Et la morale n'en pâtira pas! Car l'expérience multiséculaire a montré que toute œuvre qui spéculait sur la lascivité n'est pas œuvre d'art!

L'appréciation morale, à laquelle fut soumise l'œuvre de M. Siegwart et tant d'autres déjà, est donc fondamentalement erronée.

Et il n'en est pas autrement des raisons politiques, qu'à tout bout de champ on fait valoir dans notre chère patrie, pour ou contre n'importe quelle œuvre artistique. Car la politique est en dernier lieu la science de l'opportuniste, du temporel, tandis que l'art est éternel par principe et immuable à travers les temps.

Et nous autres, qui nous disons ses élus, nous n'avons

non seulement le droit, mais le strict devoir de nous opposer à ce que l'éternel soit soumis aux lois passagères et futiles du temps présent et de ses passions.

Car, une fois pour toutes: l'art ne doit pas instruire, ni éduquer ni moraliser, ni s'asservir aux exigences du jour. En un mot:

Avant tout, l'art ne doit pas devoir!

Vouloir l'obliger à rendre d'autres services que ceux que nécessitent sa nature est une tentative d'asservissement sinon de viol!

Et nous devons opposer notre veto à toute tentative qui conduit à la prostitution de l'art ou à le faire chanter, tel que l'on en a fait la tentative à Lucerne.

Le „laissez faire, laissez passer“ en cette matière ne constitue ni plus ni moins qu'une trahison de principes fondamentaux, un reniement de l'art lui-même!

Et voilà pourquoi, au nom de l'art, nous protestons contre les manœuvres, desquelles se sont rendu coupables les meneurs de la triste campagne contre M. Siegwart. Et nous ne cesserons de protester contre tout attentat analogue contre l'art et par là même contre l'un des principes les plus élémentaires de la justice!

LETTRE DE GENÈVE

Genève, le 20 mars 1909.

Monsieur le Rédacteur,

Voulez-vous avoir l'obligeance de publier dans „L'Art Suisse“ la lettre suivante:

Je vois dans le dernier numéro de „L'Art Suisse“ la décision prise par le Comité central au sujet d'une demande de la section de Zurich, concernant l'estampe que nous devons délivrer à nos membres passifs.

Cette manière de voir, qui consiste à délivrer aux nouveaux membres l'estampe tirée pendant l'année précédente leur admission dans la Société, ne me paraît pas conforme ni à l'esprit dans lequel cette innovation a été décidée, ni au règlement qui en résulte.

Un membre passif ne doit recevoir que l'estampe tirée pendant l'année qu'il paie sa cotisation, cela est indiscutable, et l'année financière court du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ainsi les sociétaires reçus cette année ne peuvent se procurer la lithographie de Hodler que moyennant une somme à déterminer, mais qui ne doit en tous cas pas être inférieure à celle fixée pour les membres actifs.

Toute autre interprétation du règlement serait abusive et serait nuisible au recrutement des candidats, car ils ne manqueront pas de tenir le raisonnement suivant:

Si j'entre aujourd'hui dans la Société, mon estampe me reviendra à 20 frs; si j'attends à l'année prochaine, j'en aurai deux et si je renvoie cette formalité à dix ans plus tard, j'en aurai dix, toujours pour le même prix.

Je n'ai pas besoin d'insister pour vous démontrer où cela nous mènerait. Nous diminuerons les chances de voir les amateurs arriver à nous, comme nous le désirons, ce qui n'est pas le but que nous poursuivons, et, de plus, nous courrons le risque de ne pas rentrer dans nos frais d'édition.

Dès lors je ne vois pas le bénéfice de cette opération.

Voulez-vous, je vous prie, remettre cette lettre au Comité et le prier de bien vouloir examiner à nouveau cette question, et recevez mes cordiales salutations.

(sig.) A. Silvestre, président de la section de Genève

Annotation de la Rédaction. Suivant le désir de M. Silvestre, le rédacteur a soumis la lettre ci-dessus reproduite

au Comité central, lequel, après discussion, a pris la décision suivante:

Attendu que:
d'après les prescriptions de l'article 26 de notre règlement et suivant les usages, l'année financière de notre Société va du 1^{er} juillet au 30 juin;

la première estampe éditée devant par conséquent être délivrée de droit à tous les membres passifs inscrits jusqu'au 30 juin de l'année courante;

l'estampe de M. Hodler étant donc prévue pour doter les membres passifs de l'année de gestion de 1908 à 1909;

le Comité central décide qu'il n'y a pas lieu de revenir sur sa décision du 22 février 1909 et passe à l'ordre du jour.

□ **NOUVELLES A LA MAIN** □

Le Louvre en danger. Nos lecteurs se souviendront peut-être que, dans notre numéro de janvier (N° 2), nous avons reproduit un article du „Journal des Artistes“, signalant que le Louvre, cette merveilleuse collection, était en danger imminent et quotidien d'être dévoré par un incendie qui peut éclater d'un moment à l'autre. En effet, la cuisine de ce grand bâtiment se trouve juste sous les galeries et, à en croire les experts, elle se trouve dans un état si précaire que son usage laisse tout à craindre.

Mais ce n'est pas tout! On nous écrit de Paris les lignes suivantes:

„Me voilà depuis quelques jours à Paris et au Louvre, et je me sens profondément déprimé. Cette collection unique au monde par ses richesses se trouve dans un état de délabrement indescriptible. De la poussière séculaire sur les cadres des tableaux, ceux-ci ternis par la saleté que jamais personne ne se donne la peine d'enlever, le tout en un état de négligence tel que l'on ne le voit dans aucun musée de troisième ou quatrième rang dans toute l'Europe!

La „Belle Joconde“ est encadrée de crasse, plusieurs Titiens sont mats et ternis au point qu'il est facile de prévoir le moment où les derniers vestiges de cette peinture magistrale auront disparu sous cette exécration de poussière humide qui depuis des années s'y dépose, sans que personne ne semble s'en apercevoir!

Chose unique aussi, c'est le placement des œuvres. Pour voir les œuvres d'un Leonardo ou de n'importe quel autre grand maître, il faut faire des cinquantaines de mètres de chemin, et encore n'est-on pas sûr de les trouver. Le Louvre m'a fait l'impression d'un rassemblement de richesses énormes dans les mains d'hommes qui ne se doutent pas de ce qu'ils possèdent et de ce qu'ils gaspillent. Des chefs-d'œuvre dans les mains de barbares inconscients!

Il me semble que si les Français ne savent pas quelle importance tout le monde cultivé attache au Louvre, l'Europe civilisée devrait le leur dire et protester contre cette négligence incroyable, qui va nous coûter l'une des plus belles collections existantes.“

* * *
Les peintres français. Un chercheur qui a des loisirs a trouvé que la France possède actuellement sur son territoire environ 22,357 peintres, soit 260 par département.

Il a également calculé que la superficie des toiles couvertes chaque année par les peintres français représentait une étendue de 15 kilomètres carrés, se divisant comme on le verra:

Paysages	2,300 km ²
Portraits	1,200 „
Scènes militaires	3,900 „
Scènes d'intérieur	1,000 „
Peinture décorative	2,100 „
Peinture antique	3,500 „
Peintures diverses	1,000 „

A noter que ça va toujours en augmentant!

□ **INSERATE** □ □ **ANNONCES** □



Gegründet 1828

G. B. Moewes'
Berlin W. 35, Steglitzer Straße 68

Künstlerfarben

Neu! Prof. Dr. E. Täubers
Retouchierfirnis
und Schlußfirnis

Aquarell-Farben und Tusche

flüssig oder fest, von Günther Wagner, Paillard und Windsor & Newton. Aquarell u. Maler-Pinsel in bestem Fabrikat. Spezialitäten in Farbschalen, Paletten, Pinselbüchsen. Fixativ und Firnis. Zusammenlegbare Feldstühle. Illust. Spezialkatal. gratis. **Kaiser & Co., Bern, Marktgasse 39/43.**



Richard Beuttner & Co., Zürich

□ □ □ Einziges Spezial-Geschäft für □ □ □

Blattgold & Bronzen · Pinzel & Schwämme

Bau- u. Kunstschreinerei

Ernst Reusser

***** Bümpliz. *****

Spezialität: Bilderrahmen nach Entwürfen des Bestellers in feinsten und rascher Ausführung.

Spannrahmen in jeder Grösse, solid und exakt gearbeitet.

Prompte Bedienung. Mässige Preise.

Referenz: Die Redaktion der „Schweizer Kunst“.

Stilgerechte Einrahmungen

— Künstlerrahmen —

A. Vogelsang

— Bern —

Amthausgasse 7. — Kunsthandlung.

EXLIBRIS

liefert prompt

Benteli A.-G., Bümpliz